



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 28 octobre 2022

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Résultats de la commission départementale d'aménagement commercial de la Moselle du 19 octobre 2022

La commission départementale d'aménagement commercial de la Moselle (CDAC) s'est réunie le mercredi 19 octobre à la préfecture de la Moselle.

Au cours de cette réunion, les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale suivantes ont été examinées par la CDAC qui a émis un avis favorable.

- **Dossier n°328 : Valmont**

Avis favorable à l'extension de 209 m² de surface de vente du supermarché à l enseigne Norma de 905 m² de surface de vente portant la surface de vente à 1 114 m² (secteur 1 : commerce de détail à prédominance alimentaire), rond-point du casino, zone d'activité de Valmont-Folschviller, à Valmont par la SARL Norma.

- **Dossier n°330 : Forbach**

Avis favorable à la création d'un ensemble commercial de 2 373,42 m² de surface de vente par la création (par transfert) d'un magasin à l'enseigne Lidl de 1 424,42 m² de surface de vente (secteur 1 : commerce de détail à prédominance alimentaire), rue Saint-Guy, à Forbach, par la SNC Lidl.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle